

Découvrez l'ignoble arrêté d'interdiction de la marche de la Fierté Française

écrit par Christine Tasin | 13 mai 2023



Cabinet du préfet

Arrêté n° 2023-00511
portant interdiction totale d'une manifestation déclarée
pour le samedi 13 mai 2023 à Paris

Le préfet de police,



Cabinet du préfet

Arrêté n° 2023-00511
portant interdiction totale d'une manifestation déclarée
pour le samedi 13 mai 2023 à Paris

Le préfet de police,

De plus en plus fort. Je tabasse, tu tabasses, il tabasse... nous sommes tabassés, éreintés, tués... avec des outils prétendument de droit utilisés par un pouvoir dictatorial qui crève de peur de voir les Français se révolter contre l'immigration et contre l'islamisation. A juste titre. Il lui faut donc, affolé, et criminaliser absolument les lanceurs d'alerte du camp patriote, et terroriser le Français moyen en lui faisant croire que Hitler aurait ressuscité au moindre jeune habillé en noir et à la moindre critique de l'islam. Il faut, surtout, que tous les anti-Macron du camp patriote soient interdits de se faire entendre, interdits de montrer leurs peurs, leurs critiques,

leurs demandes, leurs raisonnements...

Oui, une chape de plomb s'abat sur la France. Et ils utilisent les moyens les plus aberrants, les arguments les plus éculés, les mensonges les plus vils pour imposer le mondialisme et faire taire l'opposition.

Comment justifier des interdiction injustifiables ? Démonstration

1

Considérant que, en application de l'article L. 211-2 du code de la sécurité intérieure, les déclarations de rassemblement sur la voie publique sont faites à Paris à la préfecture de police, trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation ; que l'organisateur du rassemblement a déposé sa

1

déclaration hors du délai légal de quinze jours francs au plus, ce qui est contraire au code de la sécurité intérieure ;

Eh bien c'est tout simple, la demande de manifestation a été déposée le 13 avril soit 1 mois avant le 13 mai. **Et hop c'est trop tôt mon bon monsieur, vous n'avez pas respecté les délais...** Je vous assure que j'ai dû lire et relire 10 fois, je n'en croyais pas mes yeux. Qui a parlé de mauvaise foi ?

2

Considérant qu'il appartient à l'autorité préfectorale de prévenir les risques de désordres et les atteintes à l'ordre public ; que l'association « PLACE D'ARMES » écrit dans son « manifeste » : « *chaque fois que le monde musulman s'établit dans un pays, il cherche à le conquérir, à le soumettre [...] notre intention est très claire et sans appel : nous utiliserons toutes nos forces pour ne pas arriver à un tel résultat qui signifierait l'anéantissement de notre patrie et de ses valeurs* », ce qui constitue une incitation à la haine raciale et à provoquer des troubles à l'ordre public, ce dans le contexte de tensions sociales actuelles; qu'il appartient à l'autorité de police administrative de prévenir les infractions pénales qui pourraient être commises en conséquence de ces écrits ;

Faire une manifestation contre une invasion supposée de migrants musulmans : c'est une incitation à la haine. Cerise sur le gâteau, ça pourrait faire naître des réactions dans le camp musulman, c'est déjà le bordel en France à cause des retraites, on va pas en plus des antifas et autres blackblocs agiter le chiffon rouge sous le nez de musulmans susceptibles. **Et hop, circulez, mon bon monsieur, il n'y a plus rien à voir, rentrez regarder BFM dans votre fauteuil. Ne pensez pas, ne parlez pas.**

Là c'est radical, bien que, selon mes informations, ils n'aient pas encore re-voté la loi Avia, ils ont décidé que dès que, dans une manif on prétendrait lutter contre l'islam ou l'immigration, ce serait de l'incitation à la haine. Et hop ! Circulez, il n'y a même plus besoin de juges ni de loi Pleven. Macron-Dupont-Moretti ont décidé. Ugh !

3

Considérant en outre que le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 27 octobre 1995 a reconnu que la dignité de la personne humaine constitue une composante de l'ordre public et qu'elle est un « concept absolu » qui ne « saurait s'accommoder de quelques concessions » en fonction notamment de considérations locales ou subjectives (CE Ass., 27 octobre 1995, Commune de Morsang-sur-Orge, Rec. 372) ;

Là on atteint le sublime, [Zazie dans le métro](#), du regretté Queneau, réécrit par un Préfet si proche de Macron qu'il est forcément vu comme lui, comme un être dangereux et fanatique. Laurent Nuñez [âme damnée de Macron ?](#) On peut le dire, je crois. Bref, aller chercher un arrêt du Conseil

d'Etat vieux de 28 ans !!! pour asséner sérieusement que la priorité des priorités ce n'est pas que des enfants soient agressés, violés trop souvent par des migrants c'est de préserver les migrants en question de toute salissure due aux mots durs des Résistants à l'immigration. Où l'on apprend que « le respect de la personne humaine » est passé du côté du wokisme. Il y a les Blancs que l'on ne doit en aucun cas respecter, à qui on peut faire subir les pires avanies et puis les autres, les vraies personnes humaines... On en apprend des choses grâce à Nuñez !

4

Considérant par ailleurs que les services de police et les unités de gendarmerie seront très fortement mobilisés le samedi 13 mai 2023 pour assurer en parallèle la sécurisation des sites institutionnels ou gouvernementaux sensibles et de nombreuses manifestations, notamment le samedi après-midi celles d'opposition à la politique gouvernementale dont l'une prévoit de converger avec ledit rassemblement de Place d'Armes place Vauban, un rassemblement à l'initiative du nouveau parti anticapitaliste contre le fascisme et les idées l'extrême droite, une manifestation LGBTQ+ d'ampleur et plusieurs rassemblements des communautés étrangères en divers endroits de la capitale, ainsi que pour tenir un périmètre de protection à partir de 18h dans les formes prescrites par l'article L. 226-1 du code de

Que d'arguments de bonnes excuses ! Que n'ont-ils commencé par cela au lieu d'enculer des mouches dans tout ce qui précède ? On aurait là de quoi faire de bons arguments, pertinents : les forces de police insuffisantes en ces temps de révoltes populaires, une autre manif du NPA qui prévoit de converger vers celle de place d'Armes (bon jour les affrontements), des manifs d'étrangers, une manif LGBTQ... j'en passe et des meilleures. Tout cela aurait pu, je le concède faire de bons arguments si... justement, on avait tenu compte de l'antériorité de la manif déposée un mois avant par Place d'Armes et qui aurait dû lui permettre d'obtenir la préférence, ce sont les autres manifs qui auraient dû être interdites. Et cela d'autant plus que jamais il n'y a eu le moindre problème avec Place d'Armes où il y a d'anciens

militaires ! Par contre il eût été légitime d'interdire une manif du NPA qui veut provoquer les manifestants de place d'Armes, il eût été légitime de repousser la date de la manif LGBT dont on ne voit pas à quoi elle sert dans une France qui donne l'égalité à tous, homos et hétéros, et il eût été plus que légitime d'interdire les manifs des étrangers au bénéfice de celle de nos vieux soldats, qui ont mérité, me semble-t-il, au moins ce remerciement non ?

Je m'arrêterai là, je vous laisse découvrir le reste du torchon... Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Macron ne sait pas grand-chose des Français mais il connaît ce proverbe.

[130523 place darmes \(Magneron\) Arrete 2023-00511](#)